

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction Départementale des Territoires

Demande de régulation par tir d'oiseaux classés nuisibles Étourneau sansonnet

Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles

Sans réponse de l'administration dans un délai de 5 jours à compter de sa réception, la présente demande vaut autorisation

Conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu

- dans une réserve de chasse et faune sauvage
 hors réserve de chasse et faune sauvage

Demandeur

Nom- prénom

Adresse

Code postal – commune

Téléphone

M. _____

Agissant en qualité de : Propriétaire Autres (préciser) Exploitant

(joindre délégation écrite du propriétaire, possesseur ou fermier)

dans les conditions ci-après définies : Étourneau sansonnet

◆ Du 1^{er} avril jusqu'à l'ouverture générale de la chasse, si un des intérêts ci-dessous est menacé :

Lieux de destruction :

Lieux-dits : _____

Commune : _____

Justification des opérations :

- protection de la santé et de la sécurité publique
 protection de la faune et de la flore
 protection des dommages causés aux activités agricoles, forestières et aquacoles

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A, le

Signature

Toute demande insuffisamment remplie ou illisible n'est pas autorisée.

Cette déclaration est susceptible de faire l'objet de contrôle de l'administration.

À adresser à la direction départementale des territoires - Service Eau et Environnement

39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX

